

 <p>vice-rectorat Mayotte</p> <p>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE</p>	FICHE DE POSTE
	Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE)
Division du 1 ^{er} degré – DPE1D	Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 27/06/2017 à la DPE1D.
@ : dep@ac-mayotte.fr	

Le vice-rectorat met un enseignant (qui demeure dans son corps d'origine), à disposition de l'association Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de Mayotte pour y exercer les fonctions d'animateur pédagogique.

L'enseignant assure, au sein de l'institution scolaire la promotion des pratiques et valeurs coopératives.

Missions :

Dans le cadre de l'animation pédagogique :

- ☞ Mise en œuvre et suivi des actions pédagogiques départementales
- ☞ Participation à des groupes de travail départementaux et à portée nationale
- ☞ Informations, animations, aides pédagogiques ponctuelles et formations apportées

Dans le cadre du travail administratif :

- ☞ Aide à la création et à la gestion des coopératives du 1^{er} et 2nd degré
- ☞ Information sur les obligations des mandataires
- ☞ Suivi de la gestion des coopératives scolaires du 1^{er} et 2nd degré (conseils etc....)

Dans le cadre du travail associatif :

- ☞ Relations avec l'animateur départemental /conseil d'administration départemental
- ☞ Mise en œuvre du projet fédéral dans le département d'affectation
- ☞ Participation en tant que stagiaire à des formations fédérales
- ☞ Application des décisions prises

Position et environnement :

L'enseignant mis à disposition est placé sous la responsabilité du président de l'association départementale et travaille en étroite collaboration avec celui-ci ainsi qu'avec les écoles, les établissements scolaires et les partenaires pédagogiques.

L'administration d'origine de l'enseignant mis à disposition exerce le pouvoir d'évaluation et de notation sur la base d'un rapport sur la manière de servir établie par l'organisme d'accueil.

Compétences requises et profil attendu :

Dans le domaine pédagogique :

- ☞ Durée minimale d'exercice antérieur dans l'éducation nationale : 5 ans (souhaitable)
- ☞ Bonne connaissance du système éducatif
- ☞ Connaissance des pratiques pédagogiques coopératives, expérience souhaitée

Dans le domaine associatif :

- ☞ Connaissance du fonctionnement associatif
- ☞ Maîtrise de l'outil informatique (logiciels de traitement de texte et de présentation)
- ☞ Capacités rédactionnelles, aisance, adaptation
- ☞ Connaissance du contexte spécifique mahorais